Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260321-2026_03_8-DE

N° 2026.03.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire sortant.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire sortant**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et PICOUT
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MICHEL et RICHARD

ABSENT EXCUSÉ : **MME RENOUARD (donne procuration à Mme COTIN), M. MACE ANTHONY (donne procuration à M. CAILLERE) et M. VALLARINO (donne procuration à Mme LONCLE)**

Monsieur CAILLERE Rémi a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ 22

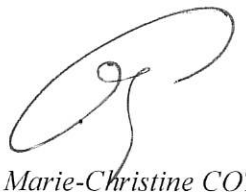
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Désigne :
  - Délégué titulaire : Philippe DOS
  - Délégué suppléant : Claudine LONCLE

- Autorise Madame Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.